

**CONSIDÉRANT** le Règlement numéro 333 établissant le traitement des élus, adopté lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001), entré en vigueur le 18 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT** que l'indexation prévue audit règlement est basée sur la variation de l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble du Canada alors qu'elle devrait être basée sur la variation de l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble du Québec et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement en conséquence;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été publié conformément aux modalités de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1 : TITRE**

Le présent règlement est identifié par le numéro 2020-364 et s'intitule « Règlement modifiant le Règlement numéro 333 établissant le traitement des élus ».

**ARTICLE 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 3 : INDEXATION**

L'article 8 du règlement numéro 333 est modifié afin que l'indexation prévue soit basée sur la variation de l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble du Québec établie par Statistique Canada lors du mois de septembre de l'exercice financier précédent.

**ARTICLE 4 : RÉTROACTION**

Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

---

Denis Charette  
Maire

---

Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe

Adopté lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 par la résolution numéro :  
008/14-01-2020

Avis de motion, le 3 décembre 2019  
Dépôt et présentation du projet de règlement, le 3 décembre 2019  
Avis public du projet de règlement, le 5 décembre 2019  
Adoption du règlement, le 14 janvier 2020  
Entrée en vigueur, le 21 janvier 2020